



Consultation sur le montant de la cotisation
annuelle des membres de l'OPCQ
1^{re} consultation des membres 2020

COTISATION DES MEMBRES 2021-2022

Contexte

La secrétaire de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sollicite vos commentaires afin d'alimenter la réflexion du conseil d'administration sur le montant de la cotisation annuelle applicable pour l'année 2021-2022.

Processus de détermination de la cotisation 2021-2022

L'Ordre vous consulte une 1^{re} fois par courriel au minimum 30 jours avant l'assemblée générale annuelle (AGA).

- Vous pouvez transmettre vos commentaires sur le montant projeté de la cotisation annuelle à l'adresse info@ordrecrim.ca;
- Tous les commentaires seront colligés et soumis à l'attention du conseil d'administration;
- **La consultation se terminera le 10 octobre 2020;**
- Un rapport de cette consultation sera fait le 15 octobre 2020 lors de l'AGA en mode virtuel,

L'Ordre vous consulte une 2^e fois, lors de l'AGA, au sujet du montant de la cotisation.

Le conseil d'administration, fort de vos commentaires, déterminera le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2021-2022 lors de la séance du conseil du 10 décembre 2020.



Projet de résolution du montant de la cotisation 2021-2022

1^{RE} CONSULTATION DES MEMBRES

Proposition du montant de la cotisation annuelle 2021-2022

01

Cotisation
inchangée de **669\$**
pour les membres
réguliers

02

Cotisation
inchangée de **200\$**
pour les membres
à la retraite

03

Cotisation
inchangée de **334\$**
pour les nouveaux
diplômés

Considérant

La cotisation constitue la principale source de revenus de l'Ordre ;

L'Ordre poursuit son évolution tout en assumant l'ensemble de ses obligations pour assurer la protection du public ;

L'Ordre a développé un nouveau plan stratégique triennal 2020-2023 ;

Les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020 ;

Le budget 2020-2021 approuvé par le conseil d'administration et le budget provisoire pour l'exercice 2021-2022 proposé par le comité des finances et d'audit;

La situation socio-économique découlant de la pandémie de la Covid-19 ;

Considérant que le comité des finances et d'audit recommande

De soumettre à la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* le montant inchangé de la cotisation annuelle de 669 \$ pour la période d'inscription au tableau du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

De faire état de cette consultation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2020 ;

De consulter de nouveau les membres de l'Ordre au sujet du montant inchangé de la cotisation annuelle au cours de l'assemblée générale annuelle de 2020 et de fixer, conformément à l'article 85.1 du *Code*, le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis à l'assemblée générale annuelle et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code*.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu

DE SOUMETTRE à la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* le montant inchangé de cotisation annuelle de 669 \$ pour la période d'inscription au tableau du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 ;

DE FAIRE RAPPORT de cette consultation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2020 ;

DE CONSULTER de nouveau les membres au sujet du montant de la cotisation annuelle au cours de l'assemblée générale annuelle de 2020 ;

DE FIXER, conformément à l'article 85.1 du *Code*, le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis à l'assemblée générale annuelle et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code*.

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors de la séance du conseil d'administration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, tenue le 03 septembre 2020.



Prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation et celles de l'année en cours

1^{RE} CONSULTATION DES MEMBRES

Prévisions budgétaires 2020-2021 et 2021-2022

Revenus

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	PRÉVISIONS 2020-2021	PRÉVISIONS 2021-2022
Montant de la cotisation	Réel 669,00 \$	Projeté 669,00 \$
PRODUITS		
Cotisations à l'Ordre	936 550 \$	996 760 \$
Ouverture de dossiers	40 000 \$	40 000 \$
Publicité	6 000, \$	6 000 \$
Commandites	12 000 \$	12 000 \$
Autres revenus	90 130 \$	90 161 \$
Total des produits	1 084 680 \$	1 144 921 \$

Prévisions budgétaires 2020-2021 et 2021-2022

Charges

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2021-2022
CHARGES		
Salaires et avantages	560 000 \$	582 400 \$
Loyer et aménagement	76 280 \$	77 806 \$
Autres frais d'administration et frais généraux	146 466 \$	167 148 \$
Gouvernance	45 100 \$	41 212 \$
Honoraires professionnels - frais légaux	6 000 \$	9 360 \$
Gestion financière	8 650 \$	9 169 \$
Promotion et communication	48 700 \$	51 622 \$
Inspection professionnelle	58 666 \$	68 822 \$
Bureau syndic	70 409 \$	69 026 \$
Discipline	12 000 \$	12 620 \$
Révision	2 500 \$	2 560 \$
Admission	9 950 \$	8 480 \$
Formation continue	12 000 \$	12 480 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	9 623 \$	11 814 \$
Total des charges	1 066 344 \$	1 124 519 \$

États des résultats prévisionnels (produits-charges)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2021-2022
Total des produits	1 084 680 \$	1 144 921 \$
Total des charges	1 066 344 \$	1 124 519 \$
Excédent	18 336 \$	20 402 \$
Excédent accumulé	239 732 \$	260 134 \$



Ventilation de la rémunération des administrateurs élus

CONSULTATION DES MEMBRES

Ventilation de la rémunération des administrateurs élus

Conformément au *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*, en vigueur depuis le 19 mai 2016, la rémunération des élus se fait essentiellement par le versement de jetons de présence :

- 100 \$ pour une demie journée (n'excédant pas 3 h 30);
- 200 \$ pour une journée (plus de 3 h 30);
- 30 \$/heure pour une rencontre téléphonique ou par un autre moyen technologique pour un maximum de 90 \$.

Proposition pour l'année 2021-2022:

- Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération des administrateurs élus

Ventilation de la rémunération de la présidente

La rémunération globale de la présidente de l'Ordre est composée d'une rémunération directe et d'une rémunération indirecte.

Proposition pour l'année 2021-2022:

- Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération de la présidente de l'Ordre

Rémunération globale

Rémunération directe

Salaire
2 jours par semaine
66,30 \$/heure

Rémunération indirecte

Remboursement pour frais de stationnement ;
Remboursement de services de téléphone cellulaire ;
Cotisations versées à un régime de retraite ;
Cotisations versées à un régime d'assurance collective ;
Cotisation à l'OPCQ ;
Cotisations RQAP ;
Cotisations RRQ.

Résolution portant sur la rémunération des administrateurs élus

Il est proposé par (...) et secondé par (...) que soit maintenue au même niveau, soit sans augmentation, la rémunération des administrateurs de l'OPCQ pour la prochaine année financière;

laquelle rémunération a été fixée selon les paramètres du Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec en vigueur depuis le 19 mai 2016.



Projet du rapport annuel 2019-2020

DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'OPCQ

Veillez soumettre vos commentaires :

- Par courriel : info@ordreccrim.ca
- Par la poste : 1 100, boulevard Crémazie Est, bureau 610
Montréal (Québec), H2P 2X2

Nous les recevrons jusqu'au 10 octobre 2020.

MERCI !